



Les pages n° 114 – 4 janvier 2022

En guise de petit cadeau de début d'année, j'ai le plaisir de vous transmettre l'ultime livraison de votre magazine Les Pages de l'année 2021.

Tout d'abord, une courte réflexion autour de trois ordonnances en référé constatant la faute de l'Etat belge et/ou de ses entités fédérées dans le cadre de dossiers « brûlants » que sont la lutte climatique, le Covid SafeTicket et d'autres mesures de lutte contre l'épidémie du Covid 19.

Ensuite, une brève concernant un arrêt de la Cour de cassation du 24 juin 2021 qui rappelle que « lorsque le débiteur porte atteinte, par l'inexécution fautive d'une obligation contractuelle, à cette jouissance, le créancier justifie de l'existence d'un dommage dont le débiteur doit réparation, sans être tenu d'établir que cette atteinte lui cause un préjudice autre que cette atteinte » .

Enfin, le point sur les conséquences de l'entrée en vigueur de l'article 3.62 du nouveau livre 3 du Code civil sur les sanctions éventuelles de l'empiètement par des travaux d'isolation sur un fonds voisin.

Bref, de quoi agrémenter ces premiers jours de l'an par de saines lectures.

Je vous souhaite, ainsi que tout l'équipe de votre revue Les Pages, une excellente année nouvelle en espérant qu'elle vous apporte succès, bien-être et sérénité.

Thierry Léonard

Responsable du numéro

Responsabilité

L'article 1382 du Code civil comme rempart de l'Etat de droit ?

Qu'ont en commun les ordonnances en référé du Tribunal de première instance de

Namur du 30 novembre 2021, du tribunal de première instance de Bruxelles du 17 juin 2021 et du Tribunal de première instance de Bruxelles du 31 mars 2021 ? Elles constatent toutes un comportement fautif de l'État et/ou d'entités fédérées sur la base de l'article 1382 C. civ. permettant ainsi la tenue d'un véritable débat -fut-il judiciaire- dans des dossiers brûlants de notre actualité : illégalité de l'imposition du Covid SafeTicket par la Région Wallonne, illégalité de mesures de lutte anti-Covid prises sur la base d'arrêtés-ministériels et constatation de la faute de l'État et des entités fédérées dans la lutte climatique pour ne pas mettre les moyens suffisants en œuvre.

Trois constats dans le cadre très limité de ce numéro (...) [Lire l'article complet](#)

Thierry Léonard

Professeur à l'Université Saint-Louis – Bruxelles

[Consulter la première décision](#)

[Consulter la deuxième décision](#)

[Consulter la troisième décision](#)

Responsabilité

De la problématique de l'isolation d'un mur par l'extérieur (suite)

La problématique et la jurisprudence récente

La problématique de l'isolation par l'extérieur est assez courante. Celle-ci a fait l'objet d'un arrêt récent de la cour d'appel de Liège que nous avons déjà commenté dans ces colonnes . Rappelons juste que le propriétaire d'une maison avait procédé à l'isolation d'un mur par la pose d'un crépi isolant, lequel engendrait un débordement sur le fonds voisin. La cour avait rejeté la bonne foi du constructeur et l'avait condamné à enlever la construction.

Le régime du livre 3 du Code civil

Voyons ce que le livre 3 prescrit désormais à cet égard.

L'empiètement est visé explicitement à l'article 3.62, coincé entre les règles relatives aux étendues horizontales et verticales de la propriété immobilière (...) [Lire l'article complet](#)

Vincent Defraiteur

Assistant à l'Université Saint-Louis – Bruxelles

Avocat au barreau de Bruxelles

Trouble de jouissance et inexécution contractuelle

La question du dommage résultant du trouble de jouissance a été au cœur d'une affaire de construction de plusieurs bâtiments scolaires, devant être démolis en raison de remblais inadéquats affectant leur équilibre. Selon la Cour d'appel de Mons, la victime doit établir que l'indisponibilité de la chose (pendant 17 ans) lui a causé un préjudice (...) [Lire l'article complet](#)

Sarah Larielle

Assistante à l'Université Saint-Louis - Bruxelles et à l'Université de Namur

[Consulter la première décision](#)



Cet email a été envoyé à raf.vanransbeeck@igo-ifj.be, cliquez ici pour vous désabonner.